



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUILLET 2021

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 15 juillet 2021 à 20h, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/1/Tarifs de location de la Salle de la Musique de la Culture :

Il est proposé de valider un tarif horaire de location de la Salle de la Musique et de la Culture pour les particuliers qui souhaitent y faire des activités culturelles ou sportives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer le tarif de location de la Salle de la Musique et de la Culture du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 comme suit :

10 € l'heure et 19.50 € pour 3h consécutives. Toute heure entamée est due dans son intégralité.

Un engagement de location des créneaux de location disponibles d'une durée minimum d'un trimestre est exigé. La location est consentie uniquement pour pratiquer des activités culturelles ou sportives compatibles avec les locaux de la salle de la Musique et de la Culture.

### 2/ vente du chemin rural Hirtschlagenweg dans la zone d'activités du Ried à la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Considérant l'absence de mise en œuvre du droit de préemption par les propriétaires riverains en l'absence de réponse des propriétaires riverains

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide de fixer le prix de vente du mètre carré à 30.98 euros par mètre carré, soit un prix total de 22 708.34 euros ;

Décide la vente du chemin rural Hirtschlagenweg comprenant les parcelles référencées section 13 n° 60, 85, d'un contenance totale d'environ 7 a 33 ca à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, au prix susvisé ;

Dit que la commune de Kilstett conservera la propriété de la parcelle référencée section 13 n°86 du chemin rural afin de maintenir un accès pour les exploitants agricoles et leurs engins aux terrains agricoles du Vogelpferch et du Niederschlag depuis la rue Eiffel.

### 3/Projet d'extension de la Zone d'activités du Ried : vente de parcelles communales à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour le projet d'extension de la zone d'activités du cabinet Jean-Claude SCHMITT

La Commune de Kilstett doit vendre 3 parcelles à la Communauté de Communes du Pays Rhénan. Ces parcelles sont situées dans le périmètre d'un projet d'extension de la zone d'activités du Ried

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a été sollicitée par le Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour un projet au sein de la zone d'activités du Ried afin de réaliser une extension dans la zone IAUXa du PLU intercommunal.

**Il en résulte :**

**D'une part, que la commune, toujours propriétaire des terrains, n'a plus la compétence pour vendre les terrains en question à un tiers ;**

**D'autre part que la Communauté de Communes du Pays Rhéna qui a compétence pour vendre, n'est pas propriétaire desdits terrains.**

**Il est donc proposé de céder à la Communauté de Communes du Pays Rhéna les emprises nécessaires au projet d'extension de la zone d'activités du cabinet Jean-Claude SCHMIIT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la cession à la Communauté de Communes du Pays Rhéna des parcelles cadastrées section 13 n°81, 90 et 92 d'une contenance totale d'environ 1 a 50 ca au prix de 3 098.00 € l'are.**

**4/Rapport annuel d'activités 2020 : réseau gaz naturel**

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel 2020 du réseau de gaz naturel à Kilstett**

**5/Rapport annuel d'activités 2020 : eau potable**

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur l'eau potable du Territoire Nord : périmètre de Gamsheim-Kilstett**

**6/Rapport annuel d'activités 2020 : assainissement**

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur l'assainissement du Territoire Nord : périmètre centre Ried**

**7/Droit de préemption urbain**

**M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière**

**Divers**

**8/Cadeau de départ : facteur de la commune**

**Dans le cadre du départ de la commune du facteur M Thierry OUDART le 21 août 2021, il est proposé que la commune lui offre un cadeau en remerciement pour tous les services rendus aux habitants de la commune.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide d'attribuer un chèque cadeau d'un montant d'environ 250 € à M Thierry OUDART facteur de la commune de Kilstett**

**9/ Modification de la délégation Handicap à un Adjoint :**

**M le Maire informe le Conseil Municipal que la délégation Handicap exercée par M Jean LIENHARD Adjoint au Maire a été transférée à Mme Monique RUDOLF Adjointe au Maire.**

**Le Maire**

**Francis LAAS**